

## CERTIFICAT

Je soussignée, Amélie Bédard, greffière adjointe de la Municipalité de Boischatel, certifie par le présent document que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement d'emprunt numéro 2025-1215 *décrétant une dépense de 1 364 000 \$ et un emprunt de 1 239 000 \$ pour l'acquisition de propriétés* était de six mille deux cent vingt-six (6226);
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de six cent trente-cinq (635);
3. Le nombre de demandes faites étant de zéro (0);
4. Le Règlement d'emprunt numéro 2025-1215 *décrétant une dépense de 1 364 000 \$ et un emprunt de 1 239 000 \$* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 18<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2025.



Amélie Bédard  
Greffière adjointe